

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01658 Numéro SIREN : 891 448 763 Nom ou dénomination : A CHACUN SA CUISINE

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002838

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

l'année à date du service

N° 2065 - SD
2023



N° 11084* 24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

38

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A CHACUN SA CUISINE 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT
SIRET : 8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1	Mét :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE
Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentrepri)
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15 %	9 137
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quidecies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AUDIT JURIDIQUE COMPTABILITE 991 rue de la valsiere 34790 GRABELS			
Tél :			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : 01/02/24	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

A CHACUN SA CUISINE
PRESIDENT
301 Rue des Sables et des Prés de Gaud
26260 ST DONAT SUR HERBASSE
Tél : 06.85.73.84.89 Email : contact@acsc26.fr
Siret 801 448 763 R.C.S. Romans
Certifié conforme à l'originale

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			48 959	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS A CHACUN SA CUISINE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAU 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE			
SIRET		8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * _____	

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014	5 832	016	1 424	
	Immobilisations corporelles *	028	70 632	030	10 690	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 644	042	1 644	
	Total I (5)	044	78 108	048	12 114	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 398	052	2 398
		Marchandises *	060	6 762	062	6 762
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	532	066	532	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	77 023	070	77 023	
		(2) { Autres* (3)	072	5 789	074	5 789
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	6 509	086	6 509	
	Charges constatées d'avance *	092	3 226	094	3 226	
	Total II	096	102 239	098	102 239	
	Total général (I + II)	110	180 346	112	168 232	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	150			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				
	Report à nouveau	134	2 946			
	Résultat de l'exercice	136	7 826			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	12 422			
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	40 910			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	54 728			
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 19'162)	172	28 940			
	Produits constatés d'avance	174	31 232			
Total III	176	155 810				
Total général (I + II + III)	180	168 232				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			Exercice N clos le								
				3	1	1	2	2	0	2	3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210		356 859					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214		9 88 *					
			services *	217			218		38 705						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222							
	Production immobilisée*							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230		?					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		405 453			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		242 757					
	Variation de stocks (marchandises)*							236		-461					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		-942					
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)							242		76 645					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE*)			243		612		244		1 486					
	Rémunérations du personnel*							250		48 334					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		14 797					
	Dotations aux amortissements*							254		6 291					
	Dotations aux provisions							256							
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				}	262		6 793					
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			288									
Total des charges d'exploitation (II)										264		395 700			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		9 753			
Produits financiers (III)				280			Charges financières (V)				294		736		
Produits exceptionnels (IV)										290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				}	300							
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348												
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306		1 191			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)										310		7 826			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312		7 826	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles*						322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324		1 191						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		300					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987					342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989										
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 dundécies)	991		Investissements outre-mer	344										
	ZFANG (44 quaterdecies)	345													
	BUID (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993										
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346					350	180			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648										
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641										
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		9 137	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *													360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		9 137	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	5 832	412		414		416	5 832	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	32 153	452		454		456	32 153	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	38 478	472		474		476	38 478	
Immobilisations financières		480	1 644	482		484		486	1 644	
TOTAL		490	78 108	492		494		496	78 108	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	907	502	517	504		506	1 424
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 244	542	1 608	544		546	2 851
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 672	562	4 167	564		566	7 839
TOTAL		570	5 823	572	6 291	574		576	12 114

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	595	
TOTAL				596		597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	58 754
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	64 536
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023				et clos le : 31/12/2023				Durée en nombre de mois		12			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376		3			
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		405 451			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
TOTAL 1								106		405 451			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115		2			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113					
Variation positive des stocks								111		1 403			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144		1 405			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								121		295 197			
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		14 103			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148		6 793			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152		316 092			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		90 764	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117		90 764			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		405 451		Effectifs au sens de la CVAE *		023		3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence				024		0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016		3 1 / 1 2 / 2 0 2 3					
Date de cessation													

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG)
(1)Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie)

301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL

26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MOULEC Prénom(s) LAURE
Nom marital MOULEC % de détention 35,0000 Nb de parts ou actions 105,00
Naissance : Date 18/11/1981 N° Département 13 Commune MARSEILLE-01 Pays France
Adresse : N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) CEDRIK
Nom marital VOLLE % de détention 31,0000 Nb de parts ou actions 93,00
Naissance : Date 15/12/1978 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
Adresse : N° 4 Voie LE CLOT
Code Postal 26330 Commune SAINT-AVIT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie)

301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL

26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) LOIC
Nom marital VOLLE % de détention 34,0000 Nb de parts ou actions 102,00
Naissance : Date 29/12/1977 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
Adresse : N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie) 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL 26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SIRET : 891 448 763 000 21 Code APE : 4647Z RCS ROMANS

LV CV
Lq

commerce.

- Prime M VOLLE Loick au 31/12/2023
- Prime partage de la valeur à Mme MOULLEC Laure
- Augmentations des rémunérations des associés durant l'exercice 2023 et au 01/01/2024.
- questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1.491,00 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour le dit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **7.826,20 EUROS** auquel s'ajoute le report à nouveau de **2.946,16 EUROS**, soit un distribuable de **10.772,36 EUROS**, de la manière suivante:

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - DISTRIBUTIONS | 5.217,00 EUROS |
| - REPORT A NOUVEAU..... | 5.555,36 EUROS |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce.

Ce rapport, mise aux voix, est adopté à 198 actions sur 300. M VOLLE Loick n'ayant pas pris part aux votes pour le point 2 et 3 de cette convention.

Le reste des points de cette convention sont adoptés à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les rémunérations, approuve tel qu'il a été présenté d'attribuer à notre président associé M VOLLE Loick une prime de 130,00 euros brut et une Prime de partage de la valeur à notre associée salarié de 200,00 euros sur le bilan clos au 31/12/2023.

LV CV 19

Cette résolution, mise aux voix M VOLLE Loick n'ayant pas participé au vote pour sa prime, est adoptée à 198 actions sur 300 et Mme MOULLEC Laure n'ayant pas participé au vote pour sa prime de partage de la valeur, est adoptée à 195 actions sur 300.

CINQUIEME RESOLUTION :

Durant l'exercice 2023 il a été décidé une augmentation de salaire de notre associée Mme MOULLEC Laure au 01/07/2023 en passant sa rémunération de 577,93 euros à 600,00 euros brut.

Puis au 01/01/2024, il a été décidé de passer la rémunération de Mme MOULLEC Laure de 600,00 euros à 630,00 euros brut et de M VOLLE Loick de 383,84 euros à 391,52 euros brut.

Cette résolution mise aux voix, Mme MOULLEC Laure n'ayant pas participé au vote pour sa rémunération 2023 et 2024, est adoptée à 195 actions sur 300 et M VOLLE Loick n'ayant pas participé au vote pour sa rémunération est adoptée à 198 actions sur 300.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal. à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

C.VOLLE



L.MOULLEC

LV CV
L9